

fait aucune promesse précise quant aux mesures qui seraient prises et aux conditions dans lesquelles les paiements seraient versés. Par exemple, pendant l'étude du bill, les éleveurs de moutons ont fait connaître leur position dans l'agriculture canadienne. L'élevage des moutons au Canada a connu une baisse importante, de 15 p. 100, depuis 10 ou 15 ans. Les membres de cette industrie ne peuvent pas s'en sortir à moins d'exploiter un domaine spécialisé d'élevage. Pourtant, le ministre de l'Agriculture ne s'est guère montré disposé à combler l'écart.

A un moment donné, au cours des entretiens, j'ai dit que le gouvernement pourrait imposer une forme de taxe quelconque, allant de 2 à 5 cents la livre, sur la laine importée au Canada; cela aurait permis à l'industrie lainière du Canada d'être rentable. En outre, le prix à la consommation n'aurait pas augmenté d'un cent pour autant. L'imposition d'une telle taxe aurait eu pour effet d'établir un fondement solide qui aurait permis à l'industrie de l'élevage du mouton de reprendre la place qu'elle occupait il y a une dizaine d'années. A nos yeux, c'est important. Nous ne devrions jamais laisser une industrie, dans le domaine agricole, se détériorer comme ce fut le cas de l'élevage des moutons. Je ne cite ce cas qu'à titre d'exemple.

Tout comme le député de Medicine Hat (M. Hargrave), je regrette que le gouvernement ait même envisagé le renchérissement par les provinces. Les subventions provinciales peuvent ainsi nuire à la production normale de produits agricoles au détriment, vraisemblablement, des secteurs de production déjà établis, qui sont parmi les plus rentables à l'heure actuelle. Prenons la culture de la pomme de terre. Si les provinces autres que celles de la région Atlantique décidaient de subventionner la production de la pomme de terre, cela entraînerait de fortes perturbations dans cette industrie dans l'Est du Canada, où la production de la pomme de terre est plus économique que dans le reste du pays. La production dans l'Est serait réduite à néant si les provinces subventionnaient la production à un taux trop élevé pour que les producteurs de la région Atlantique puissent rivaliser.

Prenons les pommes, par exemple. On en produit dans plusieurs provinces, mais si l'une d'elles, qui est actuellement l'une des principales provinces productrices ou aspire à l'être, décide de faire de la surenchère dans l'industrie de la pomme, cela pourrait porter un dur coup aux autres provinces productrices comme la Colombie-Britannique—non, celle-ci fait déjà de la surenchère—l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Québec. Une telle décision pourrait bouleverser les facteurs qui régissent normalement la production de biens de notre pays, c'est-à-dire les conditions qui font qu'on peut les produire à un prix très économique.

Je conviens que certains amendements ont été apportés au projet de loi à ce sujet, mais je me permets de douter de leur effet. Le gouvernement ne s'est pas engagé, comme il aurait dû le faire, à empêcher le renchérissement dans le cadre d'un programme de stabilisation au détriment de l'agriculture ailleurs au Canada. Cela, tout comme la disposition relative à la décision interministérielle, me porte à conclure que le projet de loi est loin de répondre aux besoins de l'agriculture en général.

J'ai dit plus tôt qu'on n'avait fait aucune déclaration de principe précise, présenté aucune ligne directrice si ce n'est une série complexe de formules que Statistique Canada serait peut-être chargée d'appliquer. Ces formules ne comprennent pas tous les coûts, en particulier ceux que doivent assumer les jeunes agriculteurs. L'intérêt sur le capital n'y est pas inclus, et on ne tient pas compte non

### *Stabilisation des prix agricoles—Loi*

plus des contingences que devra considérer le jeune agriculteur au cours de ses années de travail. C'est pourquoi on peut conclure que ce bill ne satisfait pas le besoin des agriculteurs, surtout dans le domaine horticole.

• (1150)

Je considère donc, monsieur l'Orateur, et je l'ai d'ailleurs déjà dit, que le gouvernement—si on continue à débattre tous les aspects du bill, on dépassera sûrement le temps alloué—s'est encore une fois dissimulé derrière les dispositions habilitantes du bill, ce qui lui permettra presque de passer outre à n'importe quel article du bill. Le gouvernement peut pratiquement suivre la politique qui lui plaira sans se soucier du contenu des autres articles puisque les dispositions habilitantes lui permettent d'être opportuniste avec impunité.

Ma quatrième objection ne porte pas sur le bill lui-même mais plutôt sur les implications des déclarations faites par le ministre et ses subordonnés. L'implication à laquelle je fais allusion est la suivante: «Si l'agriculture ne se comporte pas en enfant docile, nous ne lui fournirons aucune aide. Si elle n'est pas d'accord avec nos idées, si elle n'accepte pas la production contrôlée, si elle n'améliore pas son système de commercialisation»—et, disons-le en passant, le ministre a trouvé beaucoup à redire sur la commercialisation dans certaines régions du Canada, y compris dans ma province, ce que je trouve de très mauvais goût et il ferait bien de retirer ses critiques—le gouvernement, donc, a eu recours à des allusions voilées, des sous-entendus ou des menaces et nous a fait comprendre que l'agriculture doit être un enfant sage et obéir aux directives reçues, sinon on ne lui donnera rien.

Ce que je tiens à souligner, c'est que le gouvernement s'est accordé le pouvoir discrétionnaire de décider quels produits tomberont sous le coup du bill. Il en a bien énuméré quelques-uns dans les premiers articles du bill, mais a décidé de laisser le reste à sa discrétion. J'aimerais avoir le temps de citer une demi-douzaine d'exemples, mais quand on lit les diverses requêtes du Syndicat national des cultivateurs et qu'on se rend compte des lettres et des coups de téléphone des producteurs de porc de la région atlantique à propos de la façon dont ils ont été négligés en matière de paiements de stabilisation des prix et des lourdes pertes qu'ils ont subies alors que le prix des provendes a monté mais que le prix de vente du porc a baissé, sans parler du manque total de considération dont ils ont été l'objet, on comprend que leurs difficultés ont été réelles.

Il y a aussi la question des subventions pour le bœuf. Elle concerne surtout l'Ouest, mais je tiens à faire remarquer que les subventions ont été appliquées de telle manière qu'un très grand nombre de petits éleveurs de bétail de boucherie n'ont jamais reçu un sou du gouvernement.

Ce sont là des aspects au sujet desquels nous espérons que le bill serait plus précis et clarifierait la position de l'agriculteur, de sorte que celui-ci, en tant que producteur, sache qu'en cas de difficultés économiques, le bill C-50, concernant la stabilisation des prix agricoles, l'aiderait à s'en sortir. Le gouvernement a beau se vanter de ce qu'il est disposé à faire pour les jeunes agriculteurs, le bill C-50 ne signifie rien pour eux. S'il leur faut emprunter leur capital parce qu'ils n'ont pas reçu de ferme en héritage, le bill ne pourra pas les aider. Ce sont les agriculteurs dont je me préoccupe tout particulièrement.